

COURIER DU CORPS LEGISLATIF ET DE LA GUERRE.

QUARTIDI 4 nivôse, an 6 de la république française (Dimanche 24 Décembre 1797 v. st.)



Discussion sur l'organisation judiciaire, et adoption de plusieurs articles relatifs aux avoués. — Entrée des troupes françaises dans les ouvrages avancés d'Ehrenbreitstein — Incendie qui a eu lieu au magasin des recettes de bois à Brest — Lettre adressée au directoire français par les patriotes romains qui ont été remis en liberté. — Détails sur les mouvemens des armées françaises et autrichiennes en Allemagne.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 3 nivôse.

Le juge de paix de la division de la Fidélité, commune de Paris, dénonce l'impéritie de prétendus officiers de santé, dont l'un vient de causer la mort d'une accouchée et de son enfant; il invite le conseil à prononcer des peines sévères contre cette espèce de crime. — Renvoyé à la commission chargée de présenter un projet sur les écoles de santé.

L'administrasion centrale du Musée des Arts se plaint de la dénonciation faite au conseil par un de ses membres. Elle assure qu'aucun des chefs-d'œuvres confiés à ses soins n'a souffert d'altération. — Renvoyé à la commission existante.

Le directoire invite le conseil, par un message, à ouvrir au ministre de la marine un nouveau crédit de 600,000 liv. pour les réparations à faire à plusieurs navires. — Renvoyé à la commission existante.

Plusieurs citoyens de la commune de Tartas félicitent le conseil pour avoir rendu la loi qui exclut les nobles des assemblées primaires. Ils demandent que les biens des parens des émigrés, qui, jusqu'à ce jour n'ont servi qu'à alimenter les ennemis de la république servent enfin à l'entretien des défenseurs de la patrie. — Renvoyé à la commission.

Le président annonce qu'en exécution de son arrêté d'hier, le conseil va procéder au renouvellement de la commission des inspecteurs.

Frison obtient, sur cet arrêté, la parole pour une motion d'ordre. Il rappelle qu'une loi qui n'a pas été abrogée, ordonnoit le renouvellement de la commission tous les trois mois, à partir du premier brumaire an 4; que quelque tems avant le 18 fructidor, les conspirateurs royaux qui avoient intérêt à mettre en place leurs créatures, changèrent cette marche, et, par un arrêté qui ne peut anéantir une loi, firent décider que les inspecteurs seroient renouvelés avec le corps législatif.

Frison demande que le conseil rapporte l'arrêté dont il s'agit, qu'il décrète que la loi du... aura son entière exécution, et qu'en conséquence les inspecteurs

actuel continueront leurs fonctions jusqu'au premier pluviôse prochain.

Ces diverses propositions sont adoptées.

La discussion est reprise sur l'organisation judiciaire, et particulièrement sur le titre relatif aux avoués.

L'article sur lequel la discussion s'établit porte que la constitution d'un avoué sera faite par une déclaration au greffe, une simple missive, ou enfin par la remise de l'original, ou de la copie de la citation.

Beitz s'y est opposé, comme établissant un privilège en faveur des avoués sur les autres défenseurs, dont on exige une procuration en forme. Il a observé que ce privilège donneroit aux avoués la forme de corporation. Il a demandé qu'on exigea indifféremment pour toute espèce de défenseurs une procuration en forme.

Le rapporteur et Philippe-Delleville ont attaqué cette proposition comme gênant les parties dans la constitution de leurs défenseurs, et faisant peser sur eux un impôt souvent disproportionné avec le fond des procès.

Rion et Delbret l'ont appuyé, par cette considération, que c'est sur-tout dans l'acte fondamental que l'on doit mettre le plus de solennité; qu'ainsi il est impossible de se refuser à l'article proposé.

Le conseil adopte l'article.

Divers autres articles sont ensuite adoptés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAON.

Séance du 3 nivôse.

Sur le rapport de Clauzel, le conseil approuve une résolution du 27 frimaire, qui autorise la commune de Laveline à vendre des portions de terre communales, pour le prix être employé à l'acquisition des frais de construction d'une maison destinée à la tenue des écoles primaires, et des séances de l'administration municipale.

Dedeley-d'Agier fait un rapport sur la résolution du 29 frimaire, relative à la taxe d'entretien des routes.

Il analyse les divers titres de cette résolution, qui, dit-il, est la même que celle qu'on avoit déjà rejetée, et auxquels on avoit fait d'autres changemens

que ceux qui ont été indiqués dans la discussion à laquelle la résolution précédente avait donné lieu dans le conseil des anciens. On pourroit bien reprocher à celle-ci une marche foible, incertaine; mais ce n'est point là des motifs suffisans pour ajourner encore, en la rejetant, l'établissement des barrières et la perception d'une taxe qui permette enfin de réparer et d'entretenir les routes. La commission propose d'approuver la résolution.

Le conseil l'approuve et ordonne l'impression du rapport.

Le conseil reçoit et approuve de suite la résolution du premier nivôse, qui supprime le bureau de vérification et de brûlement du papier-monnoie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, le 28 frimaire.

Plusieurs corps d'infanterie viennent de passer le Rhin à Coblenz, afin d'occuper le Thal de Vallendar, qui forme partie des ouvrages avancés de la forteresse d'Ehrenbreitstein.

La majeure partie des troupes autrichiennes qui composent la garnison de Mayence, sont sorties et ont passé à Francfort il y a quelques jours, se dirigeant sur le Danube.

Les Autrichiens ont aussi entièrement abandonné toutes les positions qu'ils avoient sur la rive gauche du Rhin; et ces positions sont actuellement occupées par des troupes françaises.

Les lettres de la Haye portent que l'imposition de 8 pour cent sur tous les revenus, destinée au rétablissement de la marine brava, y occasionne beaucoup de miracles. Cependant, comme cette mesure est absolument nécessaire pour relever la marine hollandaise, l'assemblée nationale ne peut pas consentir à la modifier. C'est un des moyens propres à effrayer l'Angleterre et à la forcer enfin à la paix, qui seule peut relever le commerce ruiné de la Hollande qui faisoit autrefois le commerce du monde, et qui aujourd'hui est réduite à se servir des neutres pour recevoir les marchandises dont elle ne peut se passer.

Brest, le 27 frimaire.

Est-ce déjà la main du ministre anglais qui commence à nous atteindre? Est-ce elle qui vient de faire l'essai des moyens qu'on compte opposer aux préparatifs de notre vengeance?

Hier, à six heures et demie du soir, le feu a pris dans le port, côté de Recouvrance, au bureau des recettes du bois, proche le magasin des frégates, contigu à la menuiserie. Ce magasin et les ateliers se trouvoient sous le vent qui souffloit avec violence de la partie de S. O. Cependant des secours promptement et sagement administrés, ont bien été mis à l'abri de tout danger le mur mitoyen entre l'incendie et le magasin. Dès-lors le feu n'a plus fait de progrès sous le vent; mais il a pénétré au grand bureau de la direction des constructions, et l'a réduit en cendre. Le pavillon qui fait l'angle de ces bâtimens, et où se trouvent les bureaux de la comptabilité, est resté intact. Enfin,

à dix heures du soir, on n'avoit plus de dangers à craindre; ce dont on a lieu de s'applaudir, car le vent est toujours allé en augmentant de force vers le soir, et il n'est point tombé de pluie avant minuit.

D'après tous les rapports, il paroît que le feu s'est manifesté extérieurement par une explosion subite et avec un certain bruit sourd, sans avoir été décelé par aucune fumée. De-là des conjectures sur la cause de ce malheureux événement. Quoiqu'il en soit, tout sembloit devoir le rendre plus terrible: la marée basse, le vent, le voisinage des magasins et ateliers, et plus encore celui des vaisseaux.

J'ai remarqué qu'il y avoit un an, jour pour jour, que l'armée navale étoit partie pour l'expédition d'Irlande, et je voyois que tous les vaisseaux qui en avoient fait partie étoient menacés de l'incendie auquel ils ont échappés, grace au zèle et à l'activité que tout le monde a montré pour arrêter les ravages du feu.

Paris, le 3 nivôse.

Enfin le général Provera a quitté Rome. Il est parti pour Naples; et tous les détenus pour cause d'opinions sont rendus à la liberté, par les ordres de sa sûreté.

Voici la lettre que deux de ces derniers écrivent au directoire:

« Citoyens directeurs, en demandant au gouvernement papal notre délivrance, vous avez rempli un acte de justice si grand et si éclatant, que les fastes de votre glorieuse république seront forcés de vous en rendre les justes louanges qui vous sont dues. La postérité qui les lira, restera pleine d'admiration et de tendresse.

« La joie inexprimable que le public de toutes conditions nous donnerent, accompagnés des *evviva*, ne farent, en substance, qu'un tribut rendu à la justice de votre demande. Félicitez-vous donc d'avoir demandé notre délivrance, et d'avoir voulu l'obtenir. Quant à nous, nous vous remercions nos plus sincères remerciemens, d'avoir daigné vous intéresser en notre faveur. Disposez en tout tems, en toute circonstance, de nos volontés, de nos fortunes, de nos vies. Nous verserons bien volontiers jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la gloire de votre nation.

« Nous vous appartenons à des titres bien précieux; nous vous supplions donc de ne jamais nous priver de votre puissante protection »

Sacré et fraternite.

Rome, le 9 frimaire.

Signé, les citoyens ANGRUCCI et BOLEARD.

— Le ministre de la police vient de faire arrêter deux individus qu'on ne nomme pas encore, mais dont l'un, fournisseur, est accusé d'avoir volé 500 mille liv. à la république; et l'autre, d'être fabricant de fausses lettres de change. Ce dernier a été pris en flagrant délit; il a essayé de jeter au feu les piéces qui déposent contre lui; il a cherché à payer d'audace, en tentant de brûler la cervelle à l'agent de la police qui se présentait pour l'arrêter; mais on a été plus hardi que lui.

— On dit que le jeune roi de Prusse est très-con-

tent de l'honnêteté avec laquelle le traitent en général les feuilles les plus républicaines, depuis son avènement au trône, et que ce genre de courtoisie ne contribue pas peu à le disposer favorablement pour la république française et son système.

— L'institut établi à Bologne par Buonaparte, a reçu au nombre de ses membres les citoyens Fourcroy, chimiste, Mauluit, mathématicien; et Gröberl, chef de brigade d'artillerie.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.

De Rome, le 26 novembre.

Le roi de Naples, en annonçant à la cour la paix conclue entre l'empereur et la république française, avoit annoncé qu'il donnoit des ordres pour que les troupes se retirassent des frontières. Cependant les dernières lettres de Naples portent que l'on continue les levées, et que l'on garnit de troupes les côtes de la mer Adriatique.

Les amis des principes populaires, qui avoient été renfermés dans le château de Civita-Vecchia, sont revenus triomphans à Rome. Ils ont fait une espèce d'entrée publique, avec un cortège assez nombreux. Le peuple s'est attroupé sur leur passage et les a vivement applaudis. Ces dispositions allarment le gouvernement; il craint que l'exemple d'Ancone n'influence ses autres sujets. On assure que le reste de la Marche et le duché d'Urbino ont envoyé des députés solliciter la protection de la république française pour se déclarer indépendans.

Ancone, le 26 novembre.

Depuis que nous avons proclamé notre indépendance, tout le monde a arboré ici la cocarde bleue, jaune et rouge. Avant-hier, notre gouvernement provisoire (c'est ainsi qu'on appelle la ci-devant municipalité) reçut une lettre du général Vignot, chef de l'état-major français, qui lui fait savoir, de la part du général en chef, que dorénavant notre république auroit à sa solde la demi-brigade française qui se trouve ici, ainsi que les compagnies de canoniers qui sont dans les forts. Par les dispositions que prend le commandant, on peut croire que notre république étendra bientôt ses limites.

Bologne, le 27 novembre.

Ce matin, après l'arrivée du courrier d'Espagne, on a répandu la nouvelle que S. M. catholique permet à tous les ex-jésuites espagnols de retourner dans ses états; on a ajouté ensuite que ce n'étoit pas une simple permission, mais un ordre précis portant que ceux qui ne s'y conformeront pas, sans une raison légitime d'âge ou de santé, perdront la pension dont ils jouissent.

Ce rappel des ex-jésuites, s'il est vrai, peut avoir plusieurs vues politiques. Il fera beaucoup de partisans au ministère actuel et rendra plus odieux ceux qui eurent part à leur expulsion. Plusieurs d'entre eux ayant profité de la liberté dont ils jouissoient pour se livrer à des études utiles, porteront de véritables lumières en Espagne; ils seront favorables aux réformes mo-

nastiques, même par esprit de vengeance. Enfin, leur rappel empêchera de sortir tous les ans, d'Espagne, les sommes considérables qu'exigent le paiement de leurs pensions.

AUTRICHE.

Vienne, le 2. décembre.

Le comte de Saurau, nouveau ministre des finances de notre monarchie, avoit conçu le projet de supprimer cinq des principales abbayes de la Basse-Autriche, pour subvenir aux besoins de l'état. Le projet, après avoir été discuté, fut agréé et communiqué aux abbés respectifs. Ceux-ci viennent de faire supplier l'empereur de taxer tous les biens de leurs abbayes, et s'en sont obligés de payer à des termes fixés le montant de ces taxes. Dès-lors il ne fut plus question de suppression. On croit que le gouvernement profitera sagement de la bonne volonté de ces abbés pour en engager beaucoup d'autres à proposer la même capitulation.

PRUSSE.

De Berlin, le 6 décembre.

Le roi met la plus grande sagesse dans la poursuite de l'affaire de madame Licheteneau. Il vient d'en confier la direction à deux hommes les plus intègres de la Prusse, le feld-maréchal Mollendorff et M. Reck, ministre de la justice. Ils sont chargés du soin de découvrir toutes les trames qu'elle a ourdies; et d'en suivre tous les fils. Le dernier, comme ministre de la justice, doit l'interroger et la faire juger par les tribunaux. On assure qu'on a trouvé chez elle plus de six millions tournois, tant en obligations hollandaises et anglaises, qu'en argent comptant, argenterie et bijoux.

ALLEMAGNE.

Rastadt, le 11 décembre.

Il y a eu ce soir une séance extraordinaire de la députation de l'Empire. On croit qu'elle a été occasionnée par la nouvelle de l'évacuation des forteresses de Mayence et d'Ehrenbreitstein, et qu'elle a été délibérée sur les mesures à prendre à ce sujet.

Francfort, le 11 décembre.

On a lieu de présumer que la Porte-Ottomane n'est pas étrangère aux grands événemens politiques qui seroient le résultat de la paix d'Udine. La fréquence des courriers entre Vienne et Constantinople, et l'arrivée subite d'un envoyé turc qui se rend à Paris avec une suite de deux personnes (il est passé par Stuttgart le 8 au matin), ne laissent aucun doute à cet égard. D'ailleurs il est naturel de penser que l'empereur turc ne sauroit voir d'un œil indifférent le pavillon autrichien remplacer dans l'Adriatique celui de St.-Marc, et le pavillon français flotter dans les isles du Levant et jusques dans l'Archipel, dans un moment où les Grecs agitent la presqu'île de Morée, et rappelant les anciens noms de Sparte et d'Athènes, semblent vouloir ressusciter ces antiques républiques.

Le jour où Buonaparte porta les frontières de la France à l'isle de Cerigo, l'empire turc devint le voisin de la république française; dès ce moment les

relations politiques des plus grands états, du nord au midi de l'Europe, furent entièrement changées.

S'il est vrai que Catherine II se proposoit de terminer la guerre de la révolution par la prise de Constantinople, ses calculs, comme ceux de tant d'autres, ont été bien démentis par les résultats.

Mayence, le 11 décembre.

Hier à la pointe du jour, les français s'avancèrent de tous côtés sur Mayence, et déjà vers les 4 heures de l'après-midi, ils en avoient occupé toutes les avenues; ils s'étoient même emparés du pont du Mein à Kostheim. Nous présumions les voir entrer dans la place le soir même; mais ce matin ils avoient abandonné le pont de Kostheim et plusieurs autres postes.

A l'arrivée des troupes de Darmstadt, un détachement de hussards français vint se poster à la portée de Cassel pour leur en empêcher l'entrée, en déclarant qu'on étoit convenu de ne pas renforcer la garnison de Mayence par des troupes fraîches. Cependant, sur les représentations de la régence que les troupes de Darmstadt n'arrivoient qu'en remplacement de celles qui venoient de partir et non pour renforcer la garnison, le général français révoqua la consigne, et les trois bataillons entrèrent librement.

Le conseiller Nau est arrivé la nuit dernière en courrier de Rastadt. D'après le contenu de ses dépêches, les français occuperont Mayence conjointement avec les troupes de l'Empire. Les troupes républicaines destinées à cette occupation sont deux demi-brigades sous les ordres du général Leval. L'on ne sait pas encore le jour de leur entrée.

Manheim, le 12 décembre.

Sur la rive droite du Rhin, les français occupent successivement les postes abandonnés par les Autrichiens; avant-hier, ils sont entrés à Oppenheim; hier, ils ont paru dans nos environs; un de leurs détachemens est venu dans la soirée à Mundenheim, mais il ne s'y est arrêté que quelques heures.

S U I S S E.

Coire, le 15 décembre.

La grande diète assemblée ici vient déjà de se séparer, après avoir formé une commission intermédiaire composée de trente membres. Cette commission est chargée de juger ceux qui ont fait perdre à la république les pays de la Valteline, de Bormio, etc. Ce tribunal a demandé à la ville de Coire l'usage de ses prisons et de sa potence; ce qui lui a été accordé, avec réserve cependant de tous ses droits particuliers. La diète, avant de se séparer, avoit pourvu à l'organisation d'un corps de 600 hommes, pour exécuter les jugemens prononcés par le tribunal. — Un des prévenus de haute-trahison, le sieur Planta de Zermetz, s'est évadé.

MM. Tscharner et Haller, avant de se rendre à Rastadt, ont passé à Zurich et à Lucerne. Ces deux

cantons les ont aussi accrédités en leur nom. Les autres cantons suivront probablement cet exemple, en attendant les résolutions communes de la diète prochaine.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 16 décembre.

Une tempête a causé quelques dommages la nuit dernière; plusieurs vaisseaux en ont beaucoup souffert: le *Dublin* a perdu une ancre.

On apprend que l'équipage de la frégate *l'Hermione* s'est soulevé, a massacré le capitaine Pigot et tous les officiers, et a conduit le bâtiment à la Guadeloupe. Cette frégate étoit partie de la rade de Nore avant que la grande révolte des matelots eût été apaisée.

Le marquis de Pombéira, envoyé extraordinaire du Portugal, s'est embarqué avec sa suite à Falmouth, pour retourner à Lisbonne.

Une flotte, venant des Indes orientales, composée de quinze bâtimens, est entrée, le 13, dans les dunes, sous l'escorte du *Van Tromp* et de *l'Intrepide*.

Les débats de la chambre des communes dans les dernières séances ont roulé sur le plan de finances proposé par M. Pitt. MM. Fox et Shéridan ont reparu et les ont combattu avec éloquence. Néanmoins dans la séance du 14, les propositions du ministre, notamment le triplement des contributions somptuaires, ont été adoptées. Il y a eu 175 voix pour; et 50 contre: majorité de 125 voix.

Les 3 pour 100 consolidés étoient hier à 48 un huitième.

A N N O N C E S.

Calendriers de Rome ancienne et moderne, pour l'année 1798. Suivi d'une dissertation sur le calendrier romain ancien, et d'un dictionnaire abrégé des dieux, des fêtes et des usages des Romains. Par J. B. Beyerle. Prix, une liv. 10 s. A Paris, chez l'auteur, rue et maison des Filles Saint-Thomas, n. 88, la citoyenne Durand, libraire, au palais Egalité, galerie de bois, et chez tous les marchands de nouveautés.

Répertoire, ou Almanach historique de la révolution française. Depuis l'ouverture de la première assemblée des notables, le 22 février 1787, jusqu'au premier vendémiaire an 5 (22 septembre 1797 v. st.); ce qui fait une espace de 9 ans 7 mois. 1 vol. in-12 de 400 pag. Prix, 1 liv. 10 s., et 3 liv., franc de port. A Paris, chez Moutardier, imprimeur, quai des Augustins, n. 28.

Mémoire sur l'intérieur de l'Afrique, par Jérôme Delalande. in-4. imprimé par ordre du gouvernement. Se vend, à Paris, chez Duprat, libraire, pour les mathématiques, quai des Augustins, n. 25; et chez Goujon, rue Fromenteau. Prix, 1 liv. 5 s. pour Paris, et 1 liv. 10 s. pour les départemens.

On trouve aussi chez Duprat les Elémens d'Algebre, par Clairaut, édition de Lacroix, à l'usage des écoles centrales. 2 vol. in-8. Prix 10 liv. pour Paris, et 15 liv. 10 s. par la poste.

Bourse du 2 nivôse.

Ins. 7 l. 5 s. 7 d. 5 s.

Bon $\frac{3}{4}$ 3 l. 14 s. 15 s. 10. s. 11 s. 3 d.

Bon $\frac{1}{4}$ 33 l. 35 l. p.

EMERY.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv. pour trois mois, 24 liv. pour 6, et 44 liv. pour un an.

De l'Imprimerie de COURCIER, rue Poupée, n. 5.